



Comment le pastoralisme peut répondre aux enjeux de la compétence GEMAPI ?

*Éléments apportés par le Cerema en 2020 à Vichy (03) et travaux menés dans le cadre du réseau
d'acteurs ZH du bassin de la Loire*

Avec le soutien de :



- Rappels sur la compétence GEMAPI*
- Comment le pâturage extensif se confronte à la GEMA et à la PI*
- Comment les gestionnaires d'espaces naturels peuvent contribuer à la mise en œuvre de la GEMAPI*
- Travaux menés dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs ZH du bassin de la Loire

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

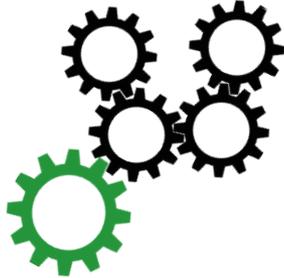
- Une « nouvelle » compétence obligatoire créée en 2014 dévolue aux collectivités territoriales
- Elle conjugue la gestion de milieu aquatiques (GEMA) et la protection contre les inondations (PI)
- Elle est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les EPCI à Fiscalité Propre
- Elle peut être transférée à des EPCI de type EPTB ou EPAGE

Obligation de moyens mais pas de résultats (cela vaut essentiellement pour le volet PI)

Quelles en sont les missions principales?

- **Aménagement** d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- **Entretien et aménagement** de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, **y compris les accès** à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- **Défense** contre les inondations et contre la mer ;
- **Protection et restauration** des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement



Les mécanismes de la compétence GEMAPI

- Notion de « **sécabilité** » de la compétence
- **Plusieurs voies d'exercice** possibles :
 - En régie (l'EPCI-FP exerce en propre la compétence GEMAPI)
 - Par transfert (voie de délibération)
 - Par délégation (voie de convention)
 - Par prestation (voie de convention ou marché public)



Les outils opérationnels à mobiliser

- Les Contrats territoriaux (contrat de rivières ou contrat de milieux)
- Les Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI)
- Les Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)
- Les paiements pour services environnementaux (PSE) à l'avenir ?
- Les Déclarations d'intérêt général (DIG)
- Les différents documents d'urbanismes (PLU, SCOT...)
- Les servitudes de droit public et de passage
- L'acquisition foncière
- Les programmes Life ou Natura 2000
- Les conventions de mise à disposition SAFER
- Les obligations réelles environnementales (ORE)



Un gestion intégrée des milieux alluviaux

Enjeu PI : un des atouts de cette pratique est son rôle dans la prévention des inondations par le maintien des champs d'expansion dans le lit majeur :

- Maintien de milieux ouverts / semi-ouverts > création de zones de stockage temporaire des eaux (ZEC) > retardement de l'écoulement > dommages d'importance moindre à l'aval

Enjeu GEMA : la mise en place de cette pratique peut aussi permettre l'entretien de la dynamique latérale des cours d'eau, le maintien des zones humides et de leurs fonctionnalités

- Préservation de la mobilité de la rivière.

Exemple 2 : L'effacement de protection de berges sur l'île des Cailloux à Maringues (63) pour préserver et restaurer la dynamique fluviale de l'Allier (CEN Auvergne)

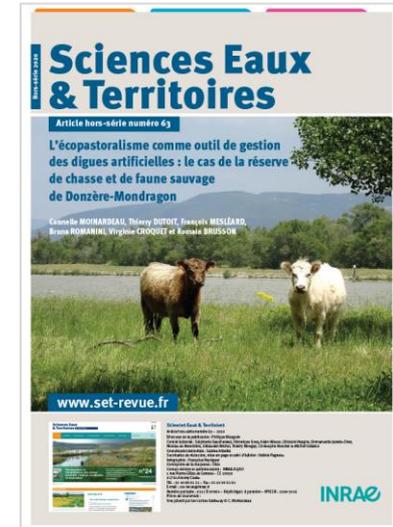


Effacement protection berge sur l'île des cailloux, Maringues © A. Deguilhem / J. Saillard

Exemple 1 : La démarche Pasto'Loire

L'entretien des digues

- Peu de retours d'expériences à disposition
- Article Sciences Eaux & Territoires (hors-série 2020)
- Ajuster le type de gestion, selon les enjeux sécuritaires et le couvert végétal présent/souhaité



L'entretien des dépendances vertes (DV)

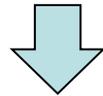
- Projet exploratoire « Gedev » - Rapport Inrae/Ifsttar (2019)
- Quatre cas analysés pour des DV dont 3 entretenues par pâturage ovin ou bovin (DPF exploité par VNF) via partenariat
- Une intervention qui **répond à la GEMA** (item 2 « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »)
- Un coût économique moindre à la technique usuelle



La stratégie de l'autorité Gemapienne passe par la **réalisation d'un diagnostic territorial** (connaissance des enjeux de son territoire) puis par la **mise en œuvre de son programme** d'intervention construit sur la base des résultats du diagnostic.

Au regard de leurs compétences, les gestionnaires d'espaces naturels (GEN), **peuvent contribuer selon trois types d'intervention** (interprétation du Cerema) auprès des collectivités Gemapiennes :

- expertise scientifique et technique
- intervention sur un milieu
- animation de projets de territoire / gestion d'un programme d'actions sur un espace naturel



Connaissance des filières agricoles locales -> aide au montage des partenariats notamment avec des éleveurs pour la gestion des milieux humides alluviaux



Conservatoires d'espaces naturels

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

- Vadémécum -

Comment le pastoralisme peut répondre aux enjeux de la compétence GEMAPI ?

Objectifs : ce vadémécum vise à fournir aux Conservatoires d'espaces naturels, et plus largement aux gestionnaires d'espaces naturels, des arguments leur permettant :

- D'améliorer la visibilité de leurs compétences et expertises dans le domaine de la gestion des milieux alluviaux par le pâturage extensif.
- D'expliquer en quoi ce mode de gestion peut répondre de manière intégrée aux enjeux GEMAPI.

Les collectivités se tournent rarement vers les gestionnaires d'espaces naturels pour ces questions, mais plutôt vers des structures agricoles comme les chambres d'agriculture.

Ce document d'appui technique est ainsi réalisé à l'attention des gestionnaires d'espaces naturels, notamment de zones humides en vallées alluviales dans le bassin de la Loire, pour qu'ils se rapprochent des collectivités GEMAPI, en disposant d'un ensemble d'arguments partagés.

Sommaire :

- A / Introduction sur les attentes et contraintes des autorités Gémapiennes 1
- 1) Rappel sur la compétence GEMAPI 1
- 2) Mécanismes de la compétence GEMAPI 1
- 3) Les outils opérationnels à mobiliser 1
- 4) Les sources de financements 1
- B / Les actions des CEN vues sous l'angle de la GEMAPI 1
- 1) Pourquoi agir sur les milieux humides : les arguments à développer 2
- 2) Bien réaliser un diagnostic de territoire, le savoir-faire des gestionnaires d'espaces naturels 2
- C / Comment le pâturage se confronte à la GEMAPI et/ou à la PI ? 3
- 1) Un objectif de gestion intégrée des milieux alluviaux 3
- 2) La question de l'entretien des digues 3
- 3) La question de l'entretien des dépendances vertes 3
- D / Matrice MOFF 4
- E. Ressources 5

Suite à la JET inter-CEN ligérien
2020 à Vichy

Conservatoires d'espaces naturels



Sélection de documents sur
la compétence GEMAPI

Centre de Ressources Loire nature - Mise à jour 2021

L'EUROPE
s'engage
pour le climat

agence de l'eau
Loire-Bretagne
leloirebretagne.org

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

À l'occasion des JT « GEMAPI et
TdBV » 2020 et 2021



« Zones humides et gestionnaires
d'espaces naturels, la clé pour
réussir la GEMAPI de son territoire »

Merci à **Claire Détruit du Cerema Centre-Est** de m'avoir permis de reprendre des éléments issus des interventions qu'elle a menées à Vichy en 2020 dans le cadre des journées d'échanges inter-CEN ligériens.

